

## Résumé de la CCE du 7/12/2021, selon RNLST

Les documents ci-dessous, diffusés à ce jour aux seuls membres de la CCE, seront donnés sur demande aux adhérents de RNLST :

- compte rendu officiel de la réunion CCE du 7/12/2021, signé de Mr Le Sous-préfet de Lannion
- Bilan 2021 de l'aéroport de Lannion, dossier présenté en CCE par l'exploitant de l'aéroport
- Bilan 2021 de l'école de parachutisme 7<sup>ième</sup> Ciel (dossier reçu en fév. 2022)

(NB : le dossier présenté en CCE le 7/12/2021 par RNLST est sur notre site → [Voir](#) )

La réunion est pilotée par Mr le Sous-préfet de Lannion, en présence des membres prévus.

1/en introduction, Mr Coënt nouveau Président des 2 aéroports de Lannion et de St Brieuc, donne sa feuille de route : travailler à sauvegarder ces 2 aéroports et les fusionner ou mutualiser, selon résultats étude nouvelle durant 2022.

2/bilan activité 2021 aéroport de lannion (dossier présenté) : total des mouvements 13 000 : (vols IFR 5%, vols VFR 95% dont les aéroclubs représentent 66% et l'activité parachutisme 13%)

Grande importance de la nouvelle activité « drones » via le CTDO arrivé en 2019 (à noter des formations, des stagiaires, 1400 heures de vol drones, applications thématiques diverses).

Naissance de 2 nouvelles écoles de pilotage : « De l'Autre Côté du Vent » avec 2 ULM, et bientôt « Trégor ULM » avec 1 avion DR400 et 2 ULM.

3/l'aéroport fait l'état des lieux des plaintes 2021 remontées par les riverains sur le site de l'aéroport : 9 plaintes concernant l'aéroport de Lannion, issues de 6 foyers différents (dont 4 avaient déjà déposé en 2019 et 2020)...localisées 6 fois à Lannion à proximité de l'aérodrome, 3 fois à Pleumeur Bodou

Ce nombre de 9 plaintes 2021 est à comparer aux 9 plaintes de 2020 et de 13 en 2019..

*Commentaires RNLST : ce nombre n'est pas représentatif car d'autres plaintes n'arrivent pas sur le site de l'aéroport. Par ailleurs les plaintes exprimées ne traduisent pas des infractions mais plutôt des répétitions de « nuisances ».*

4/ mesures prises par l'exploitant de l'aéroport:

- Adhésion (sept. 2021) à la démarche « Airport Carbon Accreditation » pour mise en place de mesures d'économie d'énergie (amélioration de la performance énergétique et environnementale de l'aéroport) *Pas de commentaire*

- Réflexion, proposition de réalisation de campagnes de mesures de bruit pour 2022, avant et après mesures correctrices des usagers, mesure absolue du bruit, en début d'été, sur 4 points de mesure localisés à moins de 1 km de la piste

*Commentaires divers : Vu le coût prévisionnel de ces mesures (plus de 10 000 à plus de 100 000 € selon cahier des charges des mesures), étude difficilement envisageable vu les comptes de l'aéroport de Lannion....)*

#### 5/ activité de l'école de parachutisme présentée par 7<sup>ième</sup> Ciel

- Difficulté de l'exercice 2021 (COVID)
- En 2021, 1 144 licenciés à l'école, dont 330 pratiquants réguliers, 900 bretons dont 525 du dépt 22 (38% de Trégorrois)...830 rotations totalisant 6 900 sauts...mesures de réduction de bruit par réduction de vitesse en descente, réglage de l'hélice, alternance des circuits de montée vers la mer.

*Commentaires RNLST post réunion CCE : quels sont les bons chiffres ?*

*a/ pour le nombre de rotations et sauts annuels, les chiffres donnés par 7<sup>ième</sup> Ciel sont conformes aux relevés RNLST*

*b/ Mais ? pour le nombre de licenciés : pour pratiquer un simple « baptême » en Tandem, il faut une licence (pour raison de sécurité, et elle est par définition temporaire...) A ce titre le Ministère des sports distingue les vraies licences et les licences d'un jour (tandem)...pour le dépt 22, le nombre de licenciés parachutisme serait de 73 (voir liens ci-dessous, pour le code Fédé 237)*

<https://www.sports.gouv.fr/organisation/publications/statistiques/donnees-detaillees/Donnees-detaillees-2020>

<https://injep.fr/wp-content/uploads/2021/07/licences-par-departement-2020.xlsx> (code Fédé 237)

*Et pour la France entière, selon la FFP pour 2020, il y aurait au total 6 298 licences annuelles sénior, et 31 242 licences participation « tandem »...étonnant que 7<sup>ième</sup> Ciel (Lannion) totalise à lui seul 330 licenciés pour pratique régulière (étant classé 35<sup>ième</sup> site sur les 55 répertoriés, avec en 2018 un nb de sauts d'environ 7 000 pour un total de sauts de plus de 600 000 en France)!*

<https://www.ffp.asso.fr/wp-content/uploads/2021/01/20-Statistiques-licences.pdf>

*en outre 7<sup>ième</sup> Ciel a annoncé lors d'une CCE que plus de 10 % de son activité correspondait à des sauts « tandem », soit environ 700 sauts ou licences ponctuelles...resterait alors environ 400 licences annuelles (à comparer à 73 pour le dépt 22, 143 pour le Finistère, 196 pour le Morbihan et 107 pour l'Île et Vilaine, plus les licences de « complaisance » accordées aux parachutistes licenciés et pratiquant très loin de la Bretagne mais venant par amitié à Lannion montrer de temps en temps leurs performances de champions de France ou du Monde ...Les 400 licences annuelles « régulières » sont vite atteintes, sans pour autant qu'on puisse conclure sur un succès d'attractivité économique de cette activité sur le Trégor.*

*Enfin on se rappellera que un sauteur de Perros annonçait dans la presse locale (OF du 28/06/2020*

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/perros-guirec-22700/perros-guirec-quand-ilan-fait-du->

[parachutisme-il-saute-de-joie-6885926](#) )avoir totalisé à lui seul 300 sauts en 2019..belle performance individuelle ne prouvant en rien la multiplicité des sauteurs pratiquants, au contraire...le parachutisme est l'affaire de quelques expériences d'un jour (tandem/baptême) (donc supportable pour les riverains)et surtout une pratique intense de quelques grands sportifs avides de sensations fortes...(beaucoup plus difficilement supportable pour les riverains compte tenu de l'impact environnemental répétitif induit...)

## 6/ présentation RNLST

Voir le dossier complet présenté par RNLST, mis sur site → [Voir](#)

### Débats et commentaires :

6.1/ *Le Sous-préfet officialise la possibilité pour RNLST d'être le porteur des plaintes des riverains vers le site de l'aéroport (sous réserve de leur accord et de leur identité), et l'aéroport répondra à ces plaintes via RNLST*

*RNLST mentionne que la baisse des plaintes est due à la lassitude des plaignants quant à l'absence de réaction suite aux plaintes...et rappelle les plaintes nombreuses lors de la pétition de 2020, lors des réunions de quartier 2021, sur le site RNLST en 2020 et 2021*

6.2/ *A propos des résultats des CCE, la demande de RNLST de faire apparaître les associations non signataires de la charte existante (obtenue en 2020) et pourquoi ils n'ont pas signé, est à nouveau refusée... (Cela existe pourtant dans certaines chartes ! voir par exemple celle de Lyon Bron datée du 07/12/2016)*

*RNLST maintient sa demande de réduction des horaires de pratique du parachutisme, et aussi du nombre de vols par jour, précisant que le maximum supportable serait autour de 16. La demande prioritaire est l'interdiction des vols d'activité parachutisme les dimanches et jours fériés après midi (ce qui ne représente que 13% de l'activité annuelle de 7<sup>ième</sup> Ciel, activité qui ne serait pas totalement perdue car transférable en partie à d'autres moments).RNLST souhaite une meilleure écoute de la nouvelle gouvernance de l'aéroport, et que le renouvellement des membres de la CCE permette une reprise des travaux de rédaction de la charte non signée de tous.*

6.3/ *En réponse à la question de Mr Coënt, nouveau Président des 2 aéroports, RNLST réaffirme sa non opposition à la poursuite de l'activité de l'aérodrome, mais sous réserve de la réduction des nuisances apportées par certaines d'entre elles.*

6.4/ *RNLST souhaite aussi un réexamen de la convention/protocole entre Syndicat Mixte, 7<sup>ième</sup> Ciel et DGAC/DSAC qui relie l'activité parachutisme aux horaires de présence des AFIS (l'activité parachutisme existe sur certains aérodromes dépourvus d'AFIS dont la présence est coûteuse pour la collectivité gérant l'aéroport ; en conséquence la gestion VFR météo/sécuritaire de l'activité parachutisme se fait à ses propres frais....comme c'est aussi parfois le cas pour les aéroclubs pratiquant sur des aérodromes à peu de trafic « commercial ».*

### 7/ Au titre des questions diverses :

7.1/ L'ACL, depuis la création de la CCE, y est la représentante des 2 aéroclubs existant sur Lannion (ACL et ACCG) ce qui est régulièrement contesté puisqu'il est très minoritaire en terme de comparaison d'activité aérienne (25% ACL et 75% ACCG, selon CCE du 13/11/2020). L'ACL pense que cette représentativité antérieure s'est inversée au profit de l'ACL, cette dernière faisant désormais plus de vols que l'ACCG ; RNLST s'en est étonné, certes les avions de ACCG ayant du partir de Lannion en nov. 2021 pour cause de hangar insalubre... (après enquête hors réunion, le bilan « officiel » fin 2021 de l'activité des aéroclubs donnerait environ 2/3 pour ACCG et 1/3 pour ACL !)

7.2/ 7<sup>ème</sup> Ciel mentionne qu'il n'a pas vocation à Lannion à atteindre 10 000 sauts/an (compte tenu des contraintes locales), que cette école est petite par rapport à d'autres qui cumulent jusqu'à 35 000 /an. Il conteste aussi le bien fondé d'une limite à 16 rotations/jour, et l'interdiction de pratique le dimanche après midi (dont le transfert à un autre moment serait impensable...).

Prenant pour exemple la pratique de la chasse, Mr Le Sous-préfet entend aussi cette difficulté de compensation d'activité dominicaine à un autre moment, tout en comprenant la demande de RNLST de faire silence à ces moments-là.

7.3/ Nouveau débat sur la « représentativité » de RNLST et le nombre de ses adhérents, stoppé par Mr le Sous-préfet qui « officialise » la représentativité de RNLST dans sa capacité à fédérer un public large. Mention complémentaire est donnée par RNLST quant à sa proximité avec le Pacte de Transition rentré au Conseil de Développement de LTC (représentant la société civile), participant au Projet de Territoire CAP 2040 et entre autres aux Commissions traitant de Climat, Environnement, Energie , Mobilités...RNLST se sent donc partie prenante représentante de la société civile.

8/ conclusions de la CCE du 7/12/2021 :

statut quo pour le texte de la charte de l'aéroport de Lannion, en attente des évolutions institutionnelles des aéroports, (et de la réactualisation des membres de la CCE).